

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 15 JANVIER 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 janvier 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence
des mesures en faveur de l'agriculture.*

PRÉSENTÉE

Par MM. André DULIN, Henri PAUMELLE, Jules PINSARD,
Maurice SAUVÈTRE, Pierre-René MATHEY, Auguste-
François BILLIÉMAZ, Guy PASCAUD, Jean LACAZE,
Adrien LAPLACE, Paul SEGUIN et les membres du groupe
de la gauche démocratique (1)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Paul Baratgin, Abdelkader Benchiha, Chérif Benhabyles, Jean Berthoin, Auguste-François Billiémaz, Jacques Bordeneuve, Henri Borgeaud, Auguste Boudinot, Pierre Bourda, Paul Chevallier, Emile Claparède, Antoine Colonna, André Cornu, Vincent Delpuech, Baptiste Dufeu, André Dulin, Luc Durand-Réville, Ferhat Mahroun, Jean Filippi, Jacques Gadoin, Gilbert-Jules, Jacques Grimaldi, Alexis Jaubert, Yves Jézéquel, Edmond Jollit, Jean Lacaze, Pierre de La Gontrie, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouverey, André Litaize, Henri Longchambon, Paul Longuet, Mahdi Abdallah, Robert Marignan, Jacques Masteau, Pierre Mathey, François Monsarrat, Armand Ohlen, Guy Pascaud, Henri Paumelle, Marc Puzet, Marcel Pellenc, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Edgard Pisani, Joseph Raybaud, Etienne Restat, Jean-Paul de Rocca Serra, Vincent Rotinat, Maurice Sauvêtre, Paul Seguin, Tamzali Abdennour, Amédée Valeau, Jacques Verneuil.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions comprises dans l'ordonnance n° 58-1374 portant loi de finances pour 1959 et dans le décret n° 58-1386 portant répartition des crédits ouverts pour 1959 menacent gravement les exploitations familiales agricoles :

Suppression de l'indexation des prix agricoles, disparition des représentants de l'agriculture aux commissions de fixation des impôts, doublement des droits sur les vins, suppression de l'aide à la production laitière, augmentation des cotisations d'assurance sociale, des salaires agricoles, de l'impôt foncier et création d'un impôt professionnel, imposition des coopératives à la T. V. A.

Sur le plan de l'équipement rural, réduction à 5 p. 100 de la subvention sur l'achat du matériel agricole en même temps que l'augmentation des prix de ce matériel et du carburant, augmentation de 20 p. 100 du prix des engrais, diminution de 50 p. 100 à 25 p. 100 des subventions aux amendements calcaires, suppression de la tranche conditionnelle d'adduction d'eau, du Fonds national d'allègement de l'électricité (Fonds Jaubert), etc.

Ces mesures accumulées, augmentant en même temps les charges qui pèsent sur l'agriculture, mettent nos paysans dans une situation extrêmement difficile. Les mesures profitables à l'agriculture prises ces dernières années sont malheureusement remises en cause.

Aussi est-il indispensable que le Gouvernement revienne sur ces mesures afin de rendre la sécurité et la confiance aux agriculteurs de France.

C'est dans ce but que nous demandons au Sénat de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à définir d'urgence sa politique agricole et à revenir sur les mesures récemment prises qui mettent en péril l'agriculture française et particulièrement les exploitations familiales.